

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT  
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N° 654

présenté par

M. Lachaud, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas,  
Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard,  
M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière,  
M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne,  
M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud,  
Mme Hignet, Mme Keke et M. Kerbrat

-----

**ARTICLE 2****RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 95, insérer l'alinéa suivant :

« Dans un délai d'un an après la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur les changements géostratégiques à prévoir à l'approche de l'ouverture de nouvelles voies de navigation au pôle Nord et au pôle Sud. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Par cet amendement, le groupe LFI-NUPES demande un rapport du gouvernement sur les changements géostratégiques à prévoir à l'approche de l'ouverture de nouvelles voies de navigation au pôle Nord et au pôle Sud.

Les glaciers fondent et le niveau de la mer monte. Pour la première fois de l'histoire de l'humanité, de nouveaux couloirs de navigation s'ouvrent dans des zones entières du pôle Nord et du pôle Sud. Ainsi, les transformations que subissent les zones polaires et leurs impacts économiques, militaires, scientifiques et climatiques doivent faire l'objet d'un rapport.